

Effectif légal du conseil municipal
19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	Mme	SIGAUD Fabienne
Premier adjoint	M	ROGER Christophe
Deuxième adjoint	Mme	MILLET Marie Claude
Troisième adjoint	M	THELINGE Dominique
Quatrième adjoint	Mme	LAUR Josiane
Cinquième adjoint	M	SOUDE Christophe
Conseiller	M	FROMENT Jacques
Conseillère	Mme	BENECH Annie
Conseillère	Mme	WOMACK Nathalie
Conseiller	M	DAVID Bruno
Conseillère	Mme	LOBO Elisabeth
Conseiller	M	SOUSA Frédéric
Conseillère	Mme	AUSSENAC Marjorie
Conseiller	M	NICAUD Lionel
Conseillère	Mme	SOARES Elsa
Conseiller	M	ZANY Julien
Conseiller	M	ANTUNES Henri
Conseillère	Mme	BACOUET Pascaline
Conseiller	M	CLEMENT Julien

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire, Prayssac le 25 mai 2020



¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.